



55ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Panel de discussion sur la lutte contre la haine religieuse qui incite à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence

Genève, le 8 mars 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Haut-Commissaire et les panélistes pour leurs contributions.

Quelles sont, selon les membres du panel, les meilleures pratiques pour prévenir et combattre les discours de haine fondés sur la religion ou les convictions dans les médias traditionnels et sociaux ? Comment les acteurs étatiques et non étatiques peuvent-ils collaborer au mieux ?

La Suisse souligne l'importance des droits à la liberté d'expression et à la liberté de religion, qui sont des piliers importants de toute société pluraliste. Ces deux droits sont étroitement liés, poursuivent des objectifs similaires et se renforcent mutuellement. Ils protègent l'être humain, et non la religion ou les opinions en tant que telles. C'est pourquoi la liberté de religion n'exclut pas une approche critique de la religion. Une coexistence pacifique nécessite des arbitrages permanents. En effet, la tolérance et le respect de la dignité de tout être humain ainsi que de la protection des minorités sont nécessaires pour que cette coexistence fonctionne.

Une limite claire se situe là où la violence entre en jeu. La Suisse agit résolument contre les propos et les actes discriminatoires qui propagent, incitent, encouragent ou

justifient la haine religieuse. Nous travaillons avec tous les acteurs concernés afin d'améliorer la prévention et le combat de la haine religieuse dans les médias, en particulier en ligne.

Je vous remercie.